

société. Chose curieuse, dans quelques instants, nous voterons contre le bill qui prévoit que la constitution de ces sociétés se fasse par des procédures en dehors de la Chambre et les députés libéraux voteront pour le bill, adoptant ainsi notre ancienne position. N'est-il pas intéressant de constater les revirements qui peuvent se produire ici?

L'hon. M. Lambert: Elles pourraient encore s'adresser à la Chambre.

M. Peters: Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) dit que ces sociétés pourraient encore s'adresser à la Chambre. Je prétends qu'il n'en sera rien, car il sera bien plus facile d'obtenir des lettres patentes, ce qui évitera aux sociétés d'attirer l'attention du public.

De nombreux députés ne se rendent pas compte de la responsabilité qu'ils confieront au surintendant des assurances. Celui-ci aurait à surveiller non seulement les sociétés existantes mais aussi celles qui seront créées ultérieurement. Il lui incombera d'assurer au ministre que c'est le genre de compagnie à laquelle une charte peut être accordée.

● (9.00 p.m.)

Nous demandons aussi au surintendant des assurances d'exercer une certaine surveillance également dans la juridiction provinciale. De lourdes responsabilités sont confiées au surintendant des assurances. J'espère que nous pourrions lui fournir toute l'aide nécessaire car il a de grandes responsabilités. Comme un député l'a dit tout à l'heure, le public canadien est très exigeant pour ce qui est de la surveillance des compagnies d'assurance. Ce n'est guère possible dans la plupart des pays du monde. Les Canadiens peuvent être fiers du fonctionnement de nos compagnies d'assurance à chartes fédérales. Aucun soupçon d'irrégularité s'il en fût n'a jamais entaché leur réputation.

Mon collègue a parlé du régime de pensions du Canada. Tous les députés qui se sont intéressés aux programmes provinciaux de bien-être savent, j'en suis sûr, que nous avons atteint le stade où les Canadiens reçoivent de l'aide en vertu du régime d'assistance publique du Canada, du régime de pensions du Canada et du régime de sécurité de la vieillesse. Une veuve mère de deux enfants n'est pas trop à plaindre si son mari ne lui a rien laissé. Elle peut, selon les cas, recevoir la pension de veuve, l'assistance aux mères nécessiteuses, la pension d'invalidité ou une aide quelconque du régime d'assistance publi-

que du Canada par l'intermédiaire de lois provinciales, et, si elle a l'âge requis, elle jouit de la pension de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu annuel garanti. L'homme qui meurt sans rien laisser à sa veuve âgée de 65 ans, ne la condamne pas au dénuement. Si elle a 60 ans, elle reçoit la pension de veuve.

J'aimerais parler du cas d'un particulier qui économisait à une époque où un dollar valait un dollar et a acheté une police d'assurance de \$2,000 à \$5,000. Après sa mort, il s'écoule un mois avant que la compagnie d'assurance se décide à verser ce petit capital à sa veuve. Celle-ci sait combien lui coûte l'entretien de sa maison. Elle sait ce qu'elle aura à dépenser. Elle est terrifiée car elle sait qu'elle n'ira pas loin avec cet argent. Lorsqu'elle tente d'obtenir de l'aide par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada, elle se heurte à un refus, car il est géré par l'intermédiaire de programmes provinciaux qui n'entrent en jeu que quand la veuve n'a pas d'argent. Elle est obligée d'économiser parcimonieusement sur tout. Cette veuve aimerait mieux être dans la plus grande gêne avant de dépenser le dernier sou de cette assurance et demander de l'aide.

Je n'ai jamais entendu aucun agent d'assurance déconseiller l'achat d'un plan d'assurance. Ils vendent des assurances mixtes qui ne tiennent pas vraiment compte de l'évolution de ces dernières années. Lorsqu'il était jeune, mon père avait souscrit une police d'assurance dont le montant était peut-être de \$2,000. Il a continué à cotiser pendant la crise économique alors que l'argent était rare. Il s'est refusé bien des choses afin de pouvoir payer les primes mensuelles. Il s'est sacrifié pour sa famille. Quand ces \$2,000 seront remboursés des années plus tard, ils ne vaudront plus que \$300 ou \$400 en pouvoir d'achat. A mon avis, le placement était mauvais. S'il l'était il y a 30 ans, il est encore plus douteux maintenant.

Je pense qu'il faut prévoir l'assurance. Loin de moi l'idée qu'on devrait s'en passer, mais le rôle de l'assurance s'est complètement modifié. Depuis 20 ans, il a certainement changé en ce qui concerne l'incendie et les automobiles. Il y a des cas où il est indispensable d'acheter une assurance de base à terme, celle qui donnera le meilleur rendement pour la moindre dépense sur une longue période. J'estime qu'il faudra bientôt que le gouvernement fédéral envisage de s'intéresser davantage à l'assurance, c'est-à-dire que le surintendant des assurances dirigerait une compagnie nationale d'assurance, qui apporte-